

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1896

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 octobre 2023, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1896 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige***

Ce règlement a pour objet d'établir les critères afin d'autoriser que le surveillant puisse circuler à bord d'un véhicule lors de certaines opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg des chemins publics, situés dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13h00

Donné à Cowansville, ce 18 octobre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA